

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

**Arrêté du 20 septembre 2024
portant nomination des représentants de l'administration à la commission
administrative paritaire du corps des secrétaires de chancellerie et des secrétaires des
systèmes d'information et de communication du ministère de l'Europe et des affaires
étrangères**

NOR : EAEA2424462A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de l'Europe et des affaires étrangères,

Arrête

Article 1

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire du corps des secrétaires de chancellerie et des secrétaires des systèmes d'information et de communication (CAP 3) à compter du 20 septembre 2024 :

Titulaires :

- M. Julien STEIMER
- M. Etienne LE HARIVEL de GONNEVILLE
- Mme Rémy MARTIN
- Mme Pauline CARMONA

Suppléants :

- Mme Florence MAYOL-DUPONT
- Mme Gaëlle LE PAPE
- Mme Sophie LAGOUTTE
- Mme Virginie ROZIERE

Article 2

L'arrêté antérieur désignant les représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire n°3 est abrogé.

Article 3

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 20 septembre 2024

Pour le ministre de l'Europe et des affaires étrangères
et par délégation,
Le directeur général de l'administration et de la modernisation